



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

RN 7

Question orale n° 154

Texte de la question

M. Gaëtan Gorce indique à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement qu'au cours des quatre dernières années, des retards importants de programmation, concernant les infrastructures routières et autoroutières, ont été pris. A titre d'exemple, la mise à deux fois deux voies de la RN 7 de Cosne-sur-Loire à Nevers, dans la Nièvre, ne serait pas achevée avant 2005/2006 si l'on restait aux prévisions et aux décisions arrêtées par le précédent gouvernement. Dans ces conditions, nous sommes naturellement très conscients que le ministère ne puisse pas apporter une solution immédiate et complète à toutes les situations. Pour autant, nous sommes en droit d'attendre des mesures adaptées pour corriger les principales aberrations. Ainsi, s'agissant de l'axe Cosne/Nevers, il nous paraît indispensable que deux opérations au moins puissent être achevées concomitamment avec l'ouverture du tronçon Dordives - Cosne-sur-Loire. Il s'agit : du recalibrage de la déviation de Cosne et de la réalisation de l'échangeur sud de Cosne et de la déviation de Pougues-les-Eaux, à proximité de Nevers. La première opération se justifie en particulier par le contexte économique et social du bassin de Cosne, durement touché par une vague de licenciements, et qui compte sur cet équipement pour développer de l'activité et de l'emploi. La deuxième est rendue nécessaire par des raisons évidentes de sécurité et de fluidité du trafic. Lors de l'entretien qu'il a bien voulu accorder aux parlementaires de la Nièvre, le ministre a manifesté très clairement son attention pour ce dossier en envisageant d'autoriser le lancement, en parallèle, dès cette année, de ces deux opérations et d'abonder la dotation budgétaire prévue, dès 1998, mais surtout à partir de 1999. Il lui demande donc s'il peut confirmer ses intentions et préciser quel calendrier de réalisation de ces deux tronçons il est aujourd'hui possible de retenir.

Texte de la réponse

M. le président. M. Gaëtan Gorce a présenté une question, n° 154, ainsi rédigée :

« M. Gaëtan Gorce indique à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement qu'au cours des quatre dernières années des retards importants de programmation, concernant les infrastructures routières et autoroutières, ont été pris. A titre d'exemple, la mise à deux fois deux voies de la RN 7 de Cosne-sur-Loire à Nevers, dans la Nièvre, ne serait pas achevée avant 2005-2006 si l'on en restait aux prévisions et aux décisions arrêtées par le précédent gouvernement. Dans ces conditions, nous sommes naturellement très conscients que le ministère ne puisse pas apporter une solution immédiate et complète à toutes les situations. Pour autant, nous sommes en droit d'attendre des mesures adaptées pour corriger les principales aberrations. Ainsi, s'agissant de l'axe Cosne - Nevers, il nous paraît indispensable que deux opérations au moins puissent être achevées concomitamment avec l'ouverture du tronçon autoroutier Dordives - Cosne-sur-Loire. Il s'agit du recalibrage de la déviation de Cosne et de la réalisation de l'échangeur sud de Cosne et de la déviation de Pougues-les-Eaux, à proximité de Nevers. La première opération se justifie en particulier par le contexte économique et social du bassin de Cosne, durement touché par une vague de licenciements, et qui compte s'appuyer sur cet équipement pour développer de l'activité et de l'emploi. La deuxième est rendue nécessaire par des raisons évidentes de sécurité et de fluidité du trafic. Lors de l'entretien qu'il a bien voulu accorder aux parlementaires de la Nièvre, le ministre a manifesté très clairement son attention pour ce dossier en envisageant

d'autoriser le lancement, en parallèle, dès cette année, de ces deux opérations et d'abonder la dotation budgétaire prévue, dès 1998, mais surtout à partir de 1999. Il lui demande donc s'il peut confirmer ses intentions et préciser quel calendrier de réalisation de ces deux tronçons il est aujourd'hui possible de retenir.»

La parole est à M. Gaëtan Gorce, pour exposer sa question.

M. Gaëtan Gorce. Monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du logement, de 1993 à 1997, des retards importants de programmation ont été pris concernant de nombreuses infrastructures routières et auroroutières.

A titre d'exemple, je citerai la mise à deux fois deux voies de la RN 7 de Cosne-sur-Loire à Nevers, dans le prolongement de l'autoroute A 77, qui ne pourrait être achevée que dans les années 2005-2006 si les prévisions et les décisions de la majorité précédente n'étaient pas légèrement modifiées.

Dans ces conditions, nous sommes conscients que le ministère de l'équipement ne peut pas remettre en cause toutes les situations, mais nous pouvons attendre du Gouvernement qu'il fasse évoluer celles qui sont parmi les plus aberrantes.

Ainsi, s'agissant de l'axe Cosne-Nevers, il nous paraît indispensable qu'au moins deux opérations soient achevées simultanément à l'achèvement de l'autoroute A 77, dont l'arrivée sur l'aire de Cosne-sur-Loire est prévue pour la fin de l'année 2000: il s'agit, d'une part, du recalibrage de la déviation de Cosne et, d'autre part, de la réalisation de l'échangeur sud de Cosne et de la déviation de Pougues-les-Eaux, à proximité de Nevers. La première opération se justifie notamment pour des raisons économiques: le secteur connaît de très graves difficultés sur le plan social. Elle a essuyé une vague de licenciements, qui a abouti à la perte de près de 800 emplois au cours de l'année 1997. L'aménagement de l'échangeur et de l'aire de service pourraient être un levier pour le développement économique et l'emploi.

La seconde, concernant Pougues, se justifie pour des raisons évidentes de sécurité et de fluidité du trafic. Lors de l'entretien que vous avez bien voulu accorder aux parlementaires nivernais, monsieur le ministre, vous avez indiqué votre intention d'examiner le dossier en autorisant le lancement, dès cette année, des deux opérations et d'abonder la dotation budgétaire prévue dès 1998 et, surtout, à partir de 1999 pour que les chantiers puissent être accélérés.

Pouvez-vous confirmer vos intentions et préciser le calendrier que vous envisagez ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Monsieur le député, afin d'accélérer l'aménagement de la liaison entre Cosne-sur-Loire et Balbigny par la RN 7, l'Etat a décidé, dès 1989, de mettre en place un programme spécifique financé à 100 % par l'Etat. Ce programme complète les aménagements, prévus sur cet itinéraire au titre des contrats de plan Etat-régions.

Aujourd'hui, la priorité est donnée à l'achèvement de l'aménagement de cette route nationale en autoroute non concédée entre Cosne-sur-Loire et Nevers, compte tenu de la mise en service en l'an 2000 de l'autoroute concédée A 77 au nord de Cosne-sur-Loire.

Les premières esquisses de programmation pour 1998 prévoient de consacrer un montant de 99 millions de francs dans la Nièvre, sur les 250 millions de francs envisagés pour l'ensemble de l'itinéraire de Cosne-sur-Loire à Balbigny.

Ces crédits permettront d'engager en 1998 la déviation de Pougues-les-Eaux, d'achever la déviation de Nevers, dont la mise en service est prévue au mois de juin prochain, et de démarrer les travaux de l'échangeur sud de Cosne-sur-Loire.

La mise aux normes de la déviation de Cosne-sur-Loire, en service, sera réalisée en concomitance avec les travaux incombant à la société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône sur l'autoroute A 77, au nord de Cosne. L'achèvement du financement de l'autoroute A 20 en 1999, financée par le FITTVN, dont bénéficie également la RN 7, permettra, dès 1999, d'accélérer les chantiers, notamment dans la Nièvre.

Une dotation d'environ 350 millions de francs pourrait être ainsi consacrée en 1999 à la RN 7, contre 250 millions de francs en 1998.

Monsieur le député, compte tenu des préoccupations que vous avez exprimées concernant l'emploi, la sécurité et de la fluidité, j'espère que la réponse que je vous ai apportée répond à votre attente.

M. le président. La parole est à M. Gaëtan Gorce.

M. Gaëtan Gorce. Monsieur le ministre, je vous remercie d'avoir pris en compte nos préoccupations et de nous avoir apporté une réponse aussi rapide et aussi satisfaisante. Je pense que les Nivernais seront satisfaits, tant leurs élus que la population.

M. le président. J'imagine, monsieur le ministre, qu'après un tel constat, vous ne reprendrez pas la parole...
(Sourires.)

Données clés

Auteur : [M. Gaëtan Gorce](#)

Circonscription : Nièvre (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 154

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 1998, page 650

Réponse publiée le : 4 février 1998, page 899

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 janvier 1998